

Introduction

Dans cette partie, la fragilité des territoires est abordée sous l'angle des conditions de vie, et plus particulièrement sous le prisme de la pauvreté monétaire. Elle aborde également l'accessibilité aux équipements les plus rares et donc présents de manière beaucoup plus marginale sur le territoire. Ainsi, les intercommunalités avec les taux de pauvreté ou niveau de vie les plus bas, celles avec les disparités de revenu les plus fortes, celles avec la part de revenu liée aux prestations sociales la plus élevée, apparaissent comme étant les plus fragiles. Par rapport aux équipements et services, les territoires les plus éloignés des équipements de base ou des équipements plus rares sont considérés comme étant les plus fragiles.

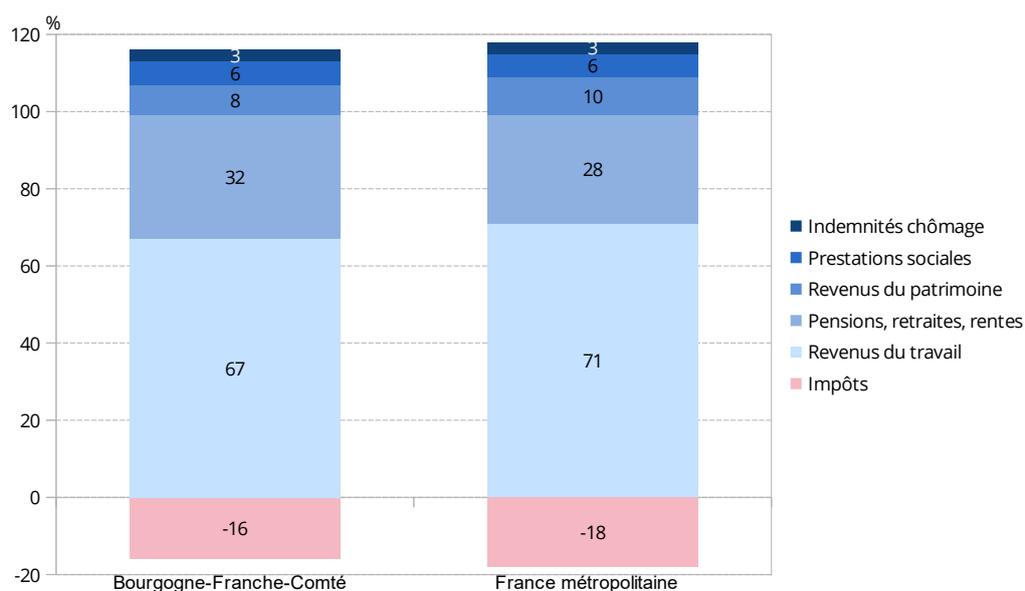
En Bourgogne-Franche-Comté, le niveau de vie médian annuel s'élève à 21 640 € en 2019, un niveau proche de celui de France métropolitaine (21 930 €).

Les inégalités monétaires sont légèrement moins marquées dans la région qu'en France métropolitaine. Les 10 % des Bourguignons-Francs-Comtois les plus riches ont un niveau de vie 3 fois supérieur au 10 % les plus pauvres. Ce ratio est de 3,4 en France métropolitaine.

Les habitants de la région sont également moins touchés par la pauvreté monétaire qu'en moyenne métropolitaine (12,8 % contre 14,5 %).

Les sources de revenus des habitants proviennent de l'emploi, du patrimoine, des retraites ou encore des aides sociales. Les territoires les plus fragiles sont ceux dont le revenu de la population dépend largement des prestations sociales (prestations familiales, minima sociaux, prestations logement) et des retraites. La proportion de retraités étant importante dans la région, la part de revenu liée aux retraites est plus élevée qu'en moyenne en France.

► Décomposition des revenus disponibles



Lecture : en Bourgogne-Franche-Comté, pour 116 euros perçus : 67 proviennent des activités salariées ou non salariées, 32 des retraites, 8 du patrimoine, 6 des prestations sociales et 3 des indemnités chômage. À ces 116 euros perçus, 16 euros d'impôts sont déduits.

Source : Insee, Filosofi 2019.

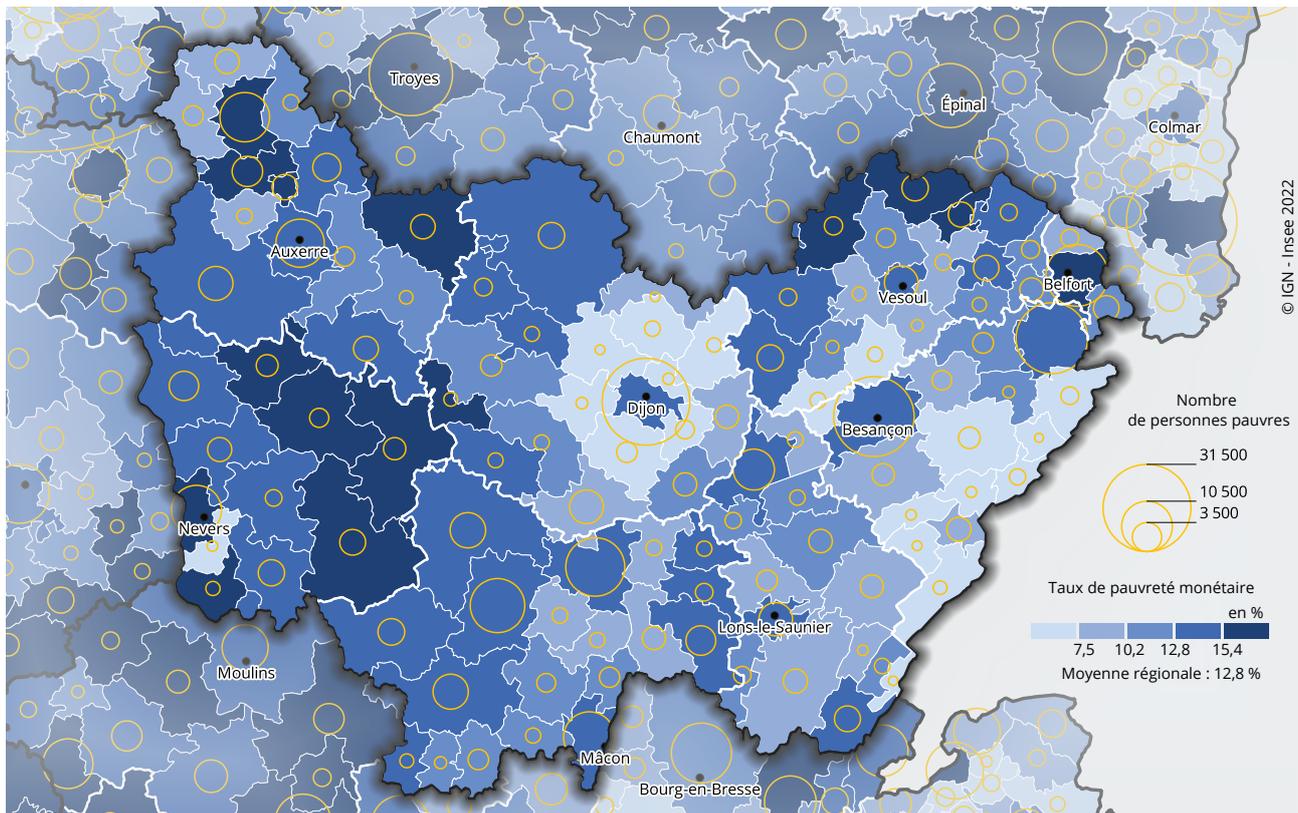
La pauvreté monétaire touche-t-elle fortement les habitants du territoire ?

Chaque personne vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté est considérée comme pauvre. En France, le seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 102 euros par mois pour une personne seule en 2019. Le taux de pauvreté est de 12,8 % en Bourgogne-Franche-Comté, inférieur de près de 2 points au niveau national.

Dans la région, les personnes pauvres sont plus nombreuses dans les intercommunalités les plus peuplées, en raison notamment de la présence de quartiers de la politique de la ville. En revanche, les proportions les plus importantes de personnes pauvres sont localisées dans des zones rurales éloignées des grands pôles économiques comme le Morvan, le nord

de l'Yonne et le nord de la Haute-Saône. Dans le Morvan, la population est âgée. Ainsi, la part des revenus issus des retraites est très importante. Dans l'Yonne, la pauvreté est en lien avec une proportion de chômeurs parmi les plus élevées de la région. Au nord de la Haute-Saône, où le chômage est également élevé, la pauvreté est aussi marquée.

► Pauvreté monétaire dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Filosofi 2019.

► Source

Les données sont issues de l'exploitation du **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** de 2019. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

► Pour en savoir plus

● **Bertrand M., Branche-Seigeot A.**, « Les revenus en Bourgogne-Franche-Comté : plus de retraites à l'ouest, plus de prestations sociales à l'est », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 25, novembre 2017.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est identique pour tous les individus d'un même ménage. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Le **niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant au-dessous.

Conditions de vie

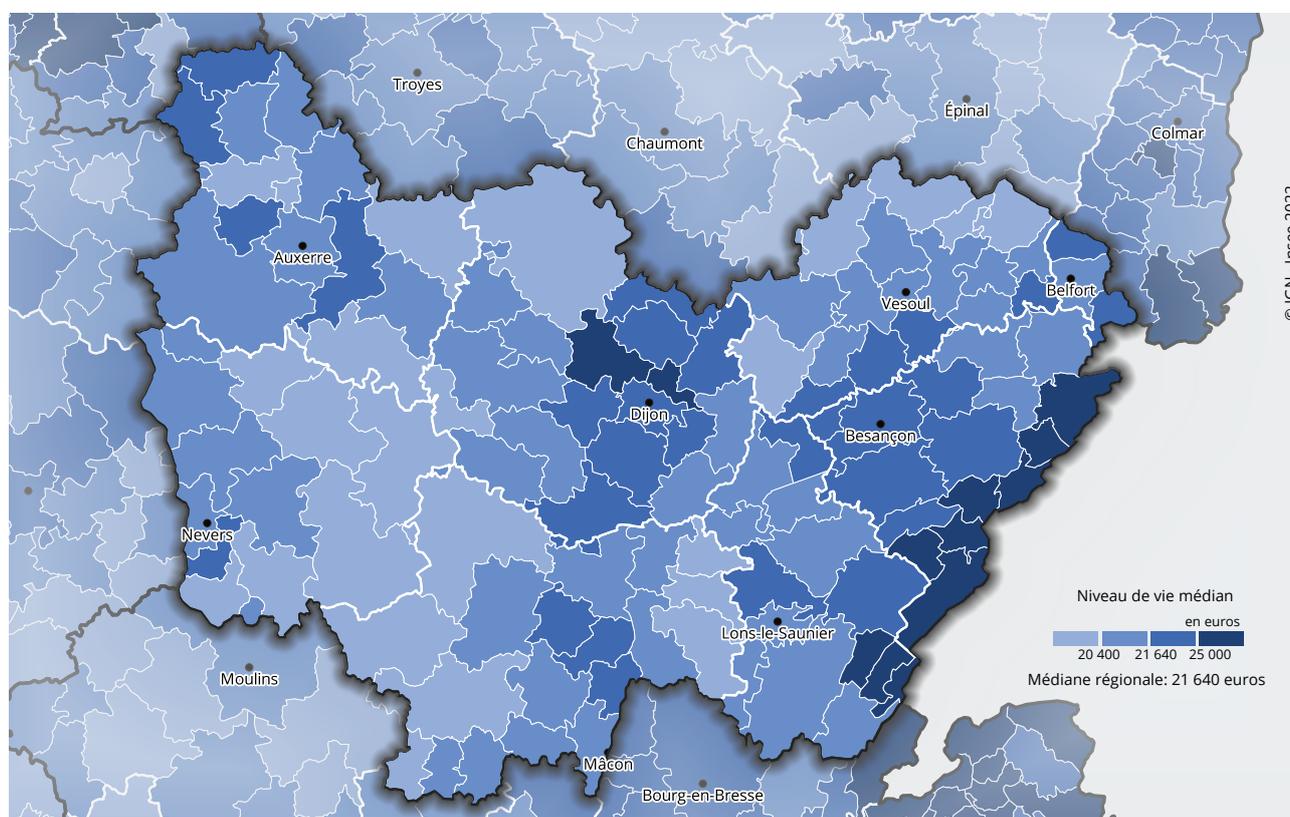
Dans quels territoires les niveaux de vie sont-ils les plus faibles ?

En 2019, le niveau de vie médian en Bourgogne-Franche-Comté s'établit à 21 640 euros. Les disparités entre les territoires sont marquées. Elles s'expliquent notamment par la structure par âge de la population et le dynamisme du marché de l'emploi dans le territoire ou à proximité. C'est

également un indicateur qui permet de déterminer le potentiel de développement de l'économie locale (commerces, services, etc.). Le manque d'attractivité économique de la Haute-Saône et du Morvan, ainsi qu'une population plus âgée, expliquent des niveaux de vie

inférieurs au reste de la région. À l'opposé, les intercommunalités situées à proximité de la Suisse et de la région parisienne, les périphéries des villes ainsi que celles localisées sur la côte viticole, ont des niveaux de vie plus élevés qu'en moyenne régionale.

► Niveau de vie médian dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Filosofi 2019.

► Source

Les données sont issues de l'exploitation du **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** de 2019. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

► Pour en savoir plus

• « Les inégalités territoriales de niveau de vie en France entre 2008 et 2017 », La France et ses territoires, *Insee Références*, édition 2021.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est identique pour tous les individus d'un même ménage. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Le **niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant au-dessous.

Conditions de vie

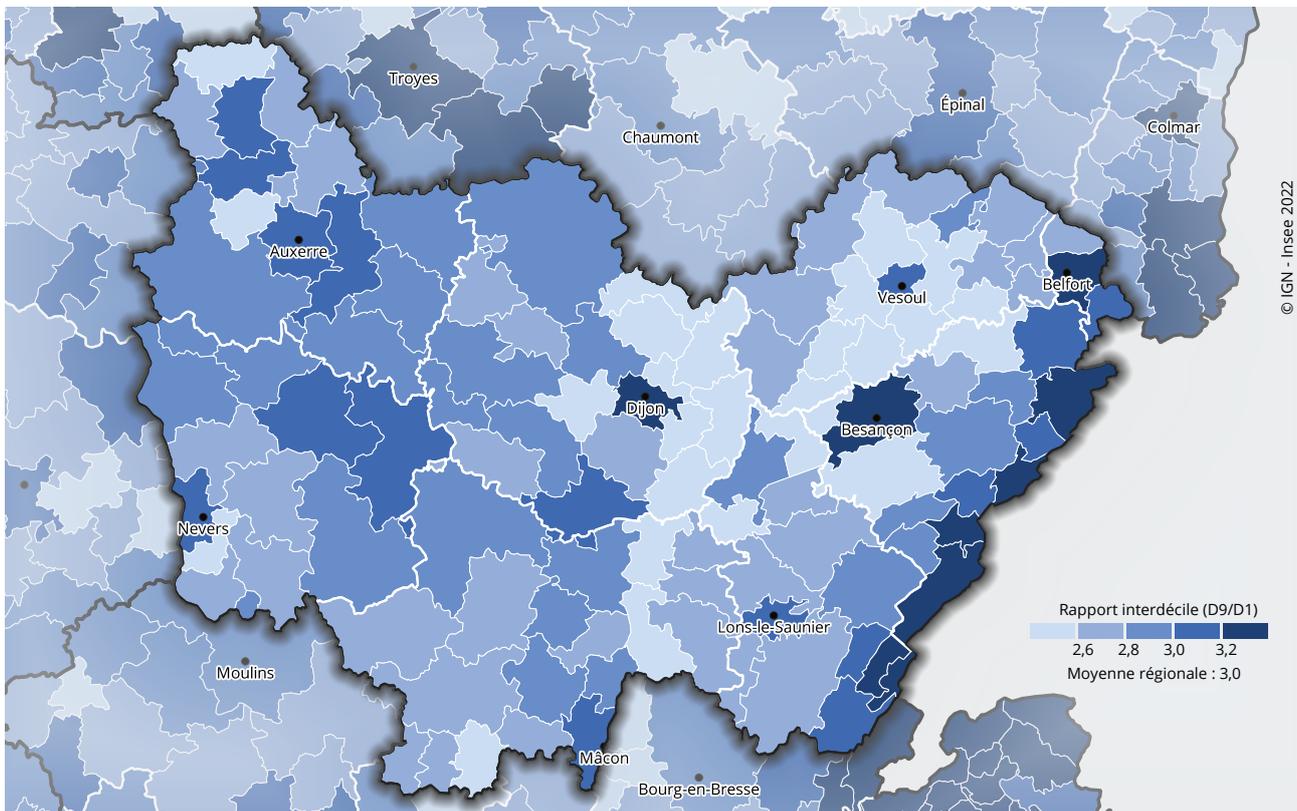
Dans quels territoires se situent les plus grandes disparités de niveaux de vie ?

Plus les écarts de niveau de vie sont importants, plus les situations économiques au sein des territoires sont hétérogènes. Ces disparités peuvent générer des difficultés, notamment pour l'accès au logement des ménages les plus modestes. Dans certains territoires, la population se modifie au profit de classes sociales

favorisées dont l'installation se fait au détriment des classes plus modestes qui les occupaient auparavant. Les inégalités de niveau de vie les plus marquées renvoient à des profils très différents. Dans les intercommunalités frontalières à la Suisse, les niveaux de vie médians sont très supérieurs à la moyenne régionale. Cependant, les inégalités y sont plus

importantes. Les inégalités sont également élevées dans les intercommunalités de Dijon, Besançon ou encore Belfort avec la présence des quartiers de la politique de la ville. À l'opposé, dans le Morvan, les niveaux de vie sont très en dessous de la moyenne. Toutefois, les inégalités y sont également très présentes.

► Écart de niveau de vie dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Filosofi 2019.

► Source

Les données sont issues de l'exploitation du **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** de 2019. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est identique pour tous les individus d'un même ménage. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Les **déciles de niveau de vie** sont les valeurs qui partagent la distribution en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % les plus modestes. Le neuvième décile (D9) est le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % les plus aisés. Le **rapport interdécile** (D9/D1) permet de mesurer les inégalités d'une distribution.

Le poids des prestations sociales est-il important sur le territoire ?

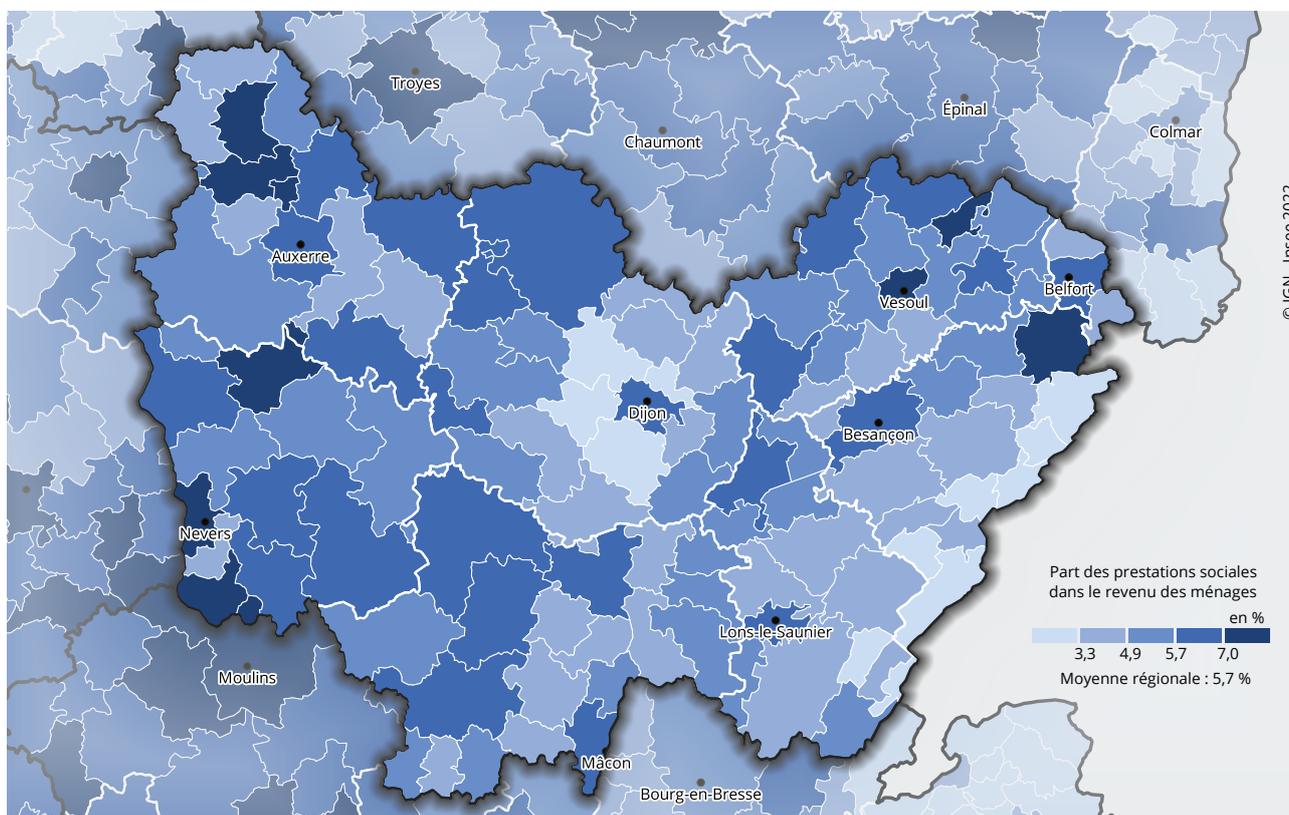
Le revenu des habitants ne dépend pas uniquement des revenus d'activité et des retraites. Une part significative de ces revenus provient des prestations sociales (aides au logement, minimas sociaux, allocations familiales, etc.), issues de la redistribution. Elles permettent en partie de réduire les

inégalités de ressources monétaires entre les individus. Dans la région, la part du revenu issue des prestations sociales est plus importante dans les intercommunalités de Vesoul et Montbéliard (7 %). Ces territoires sont aussi ceux qui affichent des proportions parmi les plus élevées de chômeurs et

d'inactifs au sein de la population en âge de travailler.

À l'inverse, les prestations sociales sont relativement moins importantes en périphérie de Dijon et le long de la frontière suisse.

► Part des prestations sociales (hors pensions et retraites) dans le revenu des ménages dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Filosofi 2019.

► Source

Les données sont issues de l'exploitation du **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** de 2019. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

► Pour en savoir plus

- **Bertrand M., Branche-Seigeot A.**, « Les revenus en Bourgogne-Franche-Comté : plus de retraites à l'ouest, plus de prestations sociales à l'est », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 25, novembre 2017.

► Définitions

Hors pensions et retraites, les **prestations sociales** comprennent :

- les **aides au logement**, notamment l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation logement social (ALS) ;
- les **minimas sociaux**, notamment le minimum vieillesse, le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation adulte handicapé (AAH), la prime d'activité ;
- les **prestations familiales**, notamment la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), les allocations familiales (AF), le complément familial (CF).

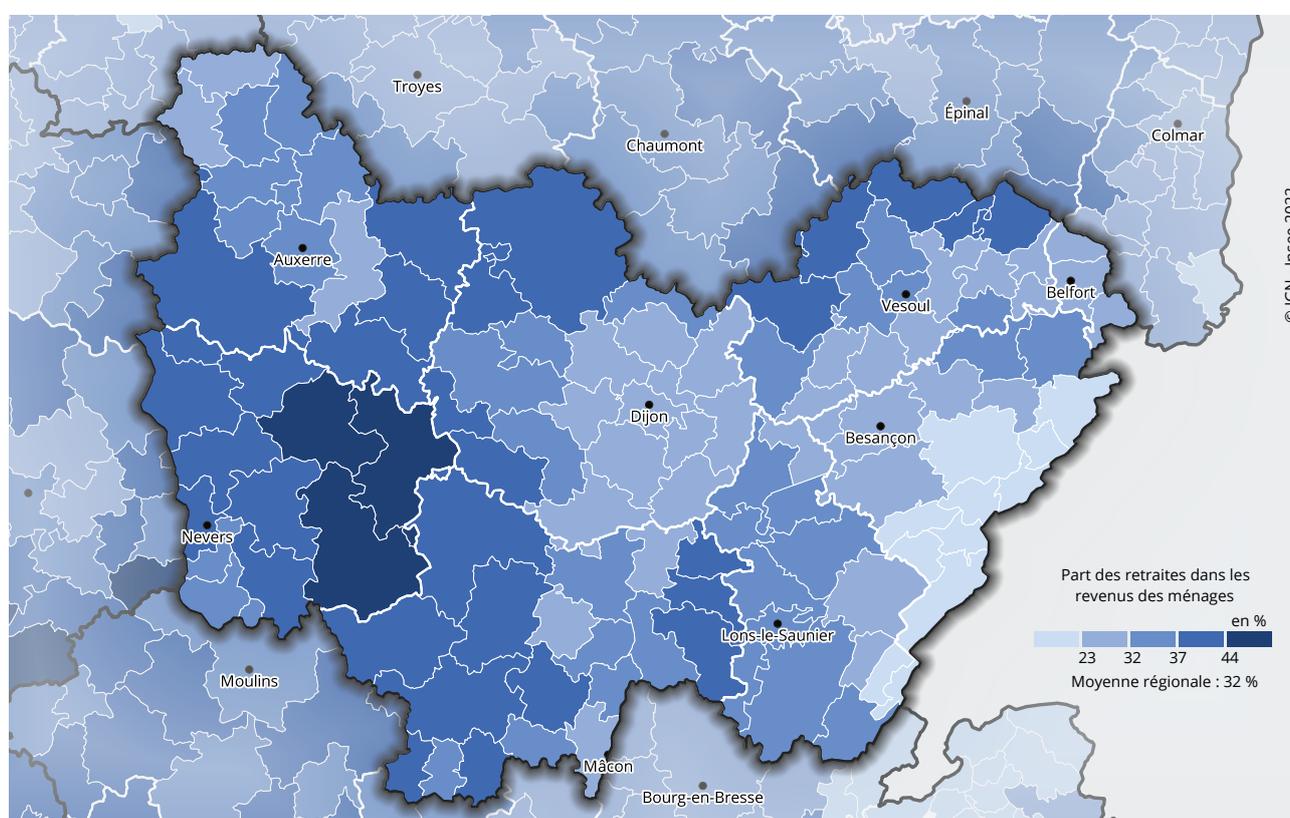
Le poids des retraites est-il élevé dans les territoires ?

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des régions les plus âgées de l'Hexagone. Ainsi, les pensions, les retraites et les rentes représentent une part importante des revenus dans la région, ce qui peut constituer une fragilité pour les territoires. Les

revenus des retraités sont par définition inférieurs à ceux des actifs. Dans la région, les territoires les plus dépendants des retraites sont localisés au nord de la Haute-Saône et à l'ouest de la région, plus particulièrement dans le Morvan. Dans la communauté de

communes de Morvan Sommets et Grands Lacs, plus de la moitié des revenus des ménages est issue des retraites. À l'inverse, cette proportion est plus faible dans les intercommunalités de l'est de la région et le long d'un couloir qui s'étend du nord de Dijon à Mâcon.

► Part des retraites dans le revenu des ménages dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Filosofi 2019.

► Source

Les données sont issues de l'exploitation du **Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** de 2019. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

► Pour en savoir plus

• **Bertrand M., Branche-Seigeot A.**, « Les revenus en Bourgogne-Franche-Comté : plus de retraites à l'ouest, plus de prestations sociales à l'est », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 25, novembre 2017.

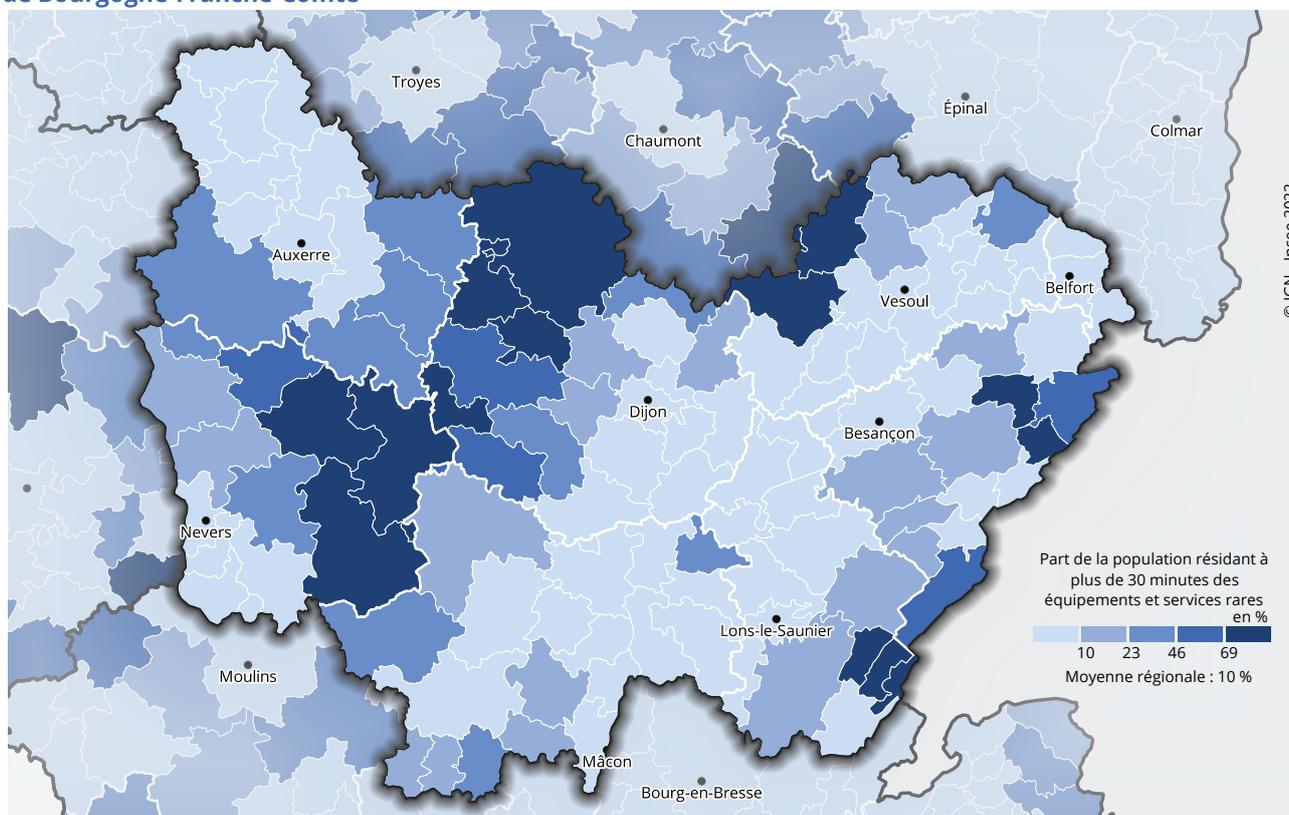
Les habitants sont-ils éloignés des équipements et services rares ?

L'accessibilité aux services et équipements de « haut niveau » est inégale dans la région, du fait d'une concentration de ces équipements dans les villes les plus peuplées. Ainsi, les habitants résidant dans les territoires les plus enclavés sont très

éloignés de certains équipements et services rares, orientés dans le domaine de la santé, des services publics et de l'action sociale. Dans plusieurs intercommunalités, éloignées des pôles, l'ensemble de la population vit à plus de 30 minutes des services et équipements

rare. Le relief de la bande frontalière suisse peut également rendre difficile l'accessibilité. En règle générale, dans les intercommunalités les plus peuplées, l'ensemble de la population accède en moins de 30 minutes aux équipements et services de « haut niveau ».

► Part de la population éloignée des équipements et services rares dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Base permanente des équipements 2020, distancier Métrix.

► Sources

Les données sont issues de la **base permanente des équipements** au 1^{er} janvier 2020. Elle répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non, accessibles au public. Elle porte sur 188 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme

► Pour en savoir plus

● **Hilal M., Piguet V.**, « Les fonctions de centralité d'équipements et de services dans les dynamiques territoriales », ANCT, novembre 2020.

► Définitions

Un **équipement** est un service, marchand ou non, accessible à la population. Il peut s'agir d'un aménagement (zone de baignade aménagée, espace remarquable, patrimoine), d'une infrastructure (gymnase, piscine, gare, etc.) ou d'un service (commerce, banque, tribunal, etc.). **Les équipements rares** dits de « haut niveau » sont composés de 54 équipements (cf. Annexe). Ils regroupent les services et les équipements les plus rares sur le territoire.

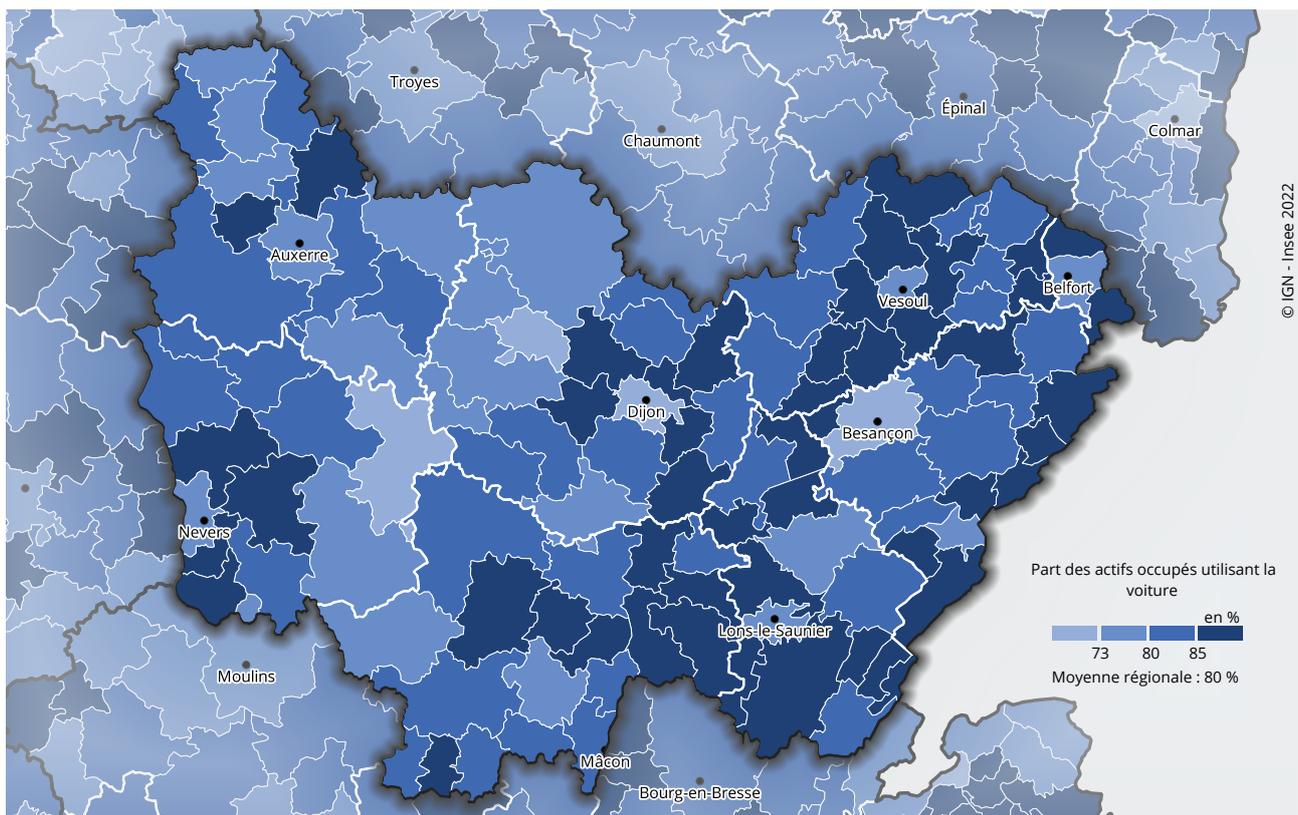
Quels sont les territoires fortement dépendants de l'usage de la voiture pour aller travailler ?

En Bourgogne-Franche-Comté, huit actifs occupés sur dix utilisent quotidiennement leur voiture pour aller travailler. L'usage massif de la voiture entraîne des effets négatifs (pollution, accidentologie, surcoût, etc.). La hausse du prix des carburants fragilise le budget des habitants qui dépendent de leur véhicule pour se rendre au travail. Les usagers de la

voiture sont en proportion plus nombreux notamment en périphérie des pôles d'emploi. Les transports en commun sont une alternative à la voiture à condition d'exister, et d'être adaptés et utilisés. Dans la région, la topographie et la densité de population ne permettent pas à une majorité d'actifs de disposer de transports en commun. Seuls 6 %

d'entre eux les utilisent. Les habitudes de déplacement pourraient évoluer avec le développement du télétravail. Les périodes de renchérissement et de pénurie des carburants favorisent aussi une utilisation plus importante des transports en commun et des modes alternatifs à l'autosolisme.

► Part des actifs occupés utilisant la voiture pour se rendre au travail dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, recensement de la population 2018.

► Pour en savoir plus

- **Brion D.**, « Des différences locales sur le prix des carburants », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 94, février 2022.
- **Pilarski C., Rene Y.**, « Déplacements domicile-travail en Bourgogne-Franche-Comté, les trajets s'allongent et l'automobile reste reine », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 81, décembre 2020.

► Définition

Les personnes recensées indiquent le mode de transport qu'elles utilisent le plus souvent pour aller travailler. La **voiture** inclut les camions et les fourgonnettes.